

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19

Nombre de délégués en exercice : 24
Nombre de délégués présents : 16
Nombre de votants : 17

L'an deux mille onze et le 13 mai à 10H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 19 avril 2011, s'est réuni à l'UIOM d'EGLETONS au lieu-dit Les Chaux, sous la présidence de Monsieur René PLANADE.

Étaient présents : Madame Françoise LAURENT - Messieurs René PLANADE, François BRETIN, Jean- Pierre LASSERRE, Gérard DIF, Hervé GOUTILLE, Gilles MAGRIT, Jean Louis CHAZALNOEL, Claude FARGES, Bernard ROUGE, Robert DECAIX, Philippe BERNIS, Michel SAUGERAS, Daniel ESCURAT, Michel PLAZANET, Jean Paul GRADOR

Pouvoir : 1

Absents excusés :

Madame France ROUHAUD, Messieurs Yves LAPORTE, ~~Daniel GREGOIRE~~, Jean François LOGE, Christian MADELRIEUX, Jean Marc REBEILLE, Serge SARTRE, Philippe JENTY, Jacques CHASTAGNOL



Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le comité syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer

➤ ➤ ➤

OBJET : N°2011/05/07 : Avenant au marché de transport pour les ordures ménagères résiduelles du SIETOM des 4 cantons

RAPPORTEUR : Philippe Bernis

Le transport des ordures ménagères du SIETOM nécessite de procéder à un avenant au marché de transport actuel permettant d'intégrer le transport des OMR à partir du CET de Drugeac

Un avenant a été demandé au prestataire dans ce sens.

Les tarifs de transport et location à partir de Drugeac sont les suivants :

- Location des bennes ouvertes 105.53 € par mois par benne : mise en place de 4 bennes au niveau du quai de transfert et 2 bennes en rotation

- Transport des OM au départ de Drugeac destination UIOM Rosiers d'Egletons : 29,92 € la tonne.

- Transport des OM au départ de Drugeac destination UIOM St Pantaléon de Larche : 64,81 € la tonne.

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur ces propositions, et d'autoriser le Président du SYTTOM 19 à signer l'avenant au marché de transport.


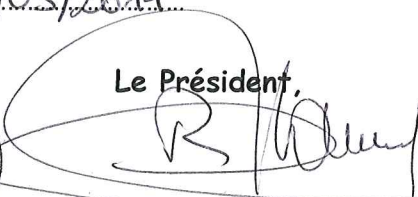
La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

A St Pantaléon de Larche le 13/05/2011

 
Le Président,

René PLANADE

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 26/05/2011 et publication ou notification du 27/05/2011.....

